

## APPENDICE No 6

3. Que le colon ait droit à une remise ou ristourne de 5 p. 100 l'an, sur tous versements effectués sur le principal avant son échéance.

4. La Commission aura des pouvoirs discrétionnaires aux fins d'installer sur d'autres terres des colons *bona fide* nantis de terres manifestement mauvaises, ces réinstallations devant n'occasionner aucune perte d'argent aux colons.

5. La Commission aura toute discrétion d'annuler, totalement ou partiellement, le solde dû en matière de récupération chaque fois que le produit de la récupération et de la revente ne suffit pas à défrayer en entier le supplément des déboursés.

Le comité s'ajourne à 1.05 heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau le vendredi, 6 juin à 11 heures du matin.

J. P. DOYLE,

*Greffier intérimaire du comité.*

SALLE DE COMITÉ n° 424,

LE VENDREDI, 6 juin 1924.

Le comité se réunit à 11 heures du matin. Étaient présents: Messieurs J. J. Denis, président, Humphrey, Knox, McKay, Shaw et Speakman.

Vu l'absence de quorum, le président remet la réunion au lundi 9 juin.

SALLE DE COMITÉ n° 430.

LE LUNDI, 9 juin 1924.

Le comité se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. J. Denis, président.

*Autres membres présents:* Messieurs Arthurs, Brown, Chisholm, Clark, Knox, Pelletier, Robichaud, Shaw, Speakman, Stork et Wallace. 13.

*Présents sur convocation:* Le colonel Thompson et le major Flexman, de la Commission des pensions.

Le colonel Thompson est appelé, assermenté et interrogé.

Il est proposé par le Dr. Chisholm avec l'appui du colonel Arthurs,—

“Qu'un sous-comité de trois membres soit nommé pour définir le sens des phrases “dissimulation volontaire”, etc.—Adopté.

Le colonel Thompson propose que le ministère de la Justice soit requis de rédiger une clause qui viserait certains cas que lui et d'autres membres du comité ont en vue, lesquels ne sont pas visés par la loi telle qu'elle est, et qui cependant sont réellement intéressants. Cette clause sera débattue à la réunion prochaine du comité.

Le comité s'ajourne à 1.10 heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau le mercredi, 11 juin, à 11 heures du matin.

J. P. DOYLE,

*Greffier intérimaire du comité.*